

permettre à ceux qui ont un emploi de suivre des cours spécialisés et techniques.

La structure et l'organisation de l'enseignement communautaire varient d'une province à l'autre, mais, en général, c'est la province qui est responsable de sa coordination, de sa réglementation et de son financement. Certaines provinces subventionnent intégralement leurs collèges communautaires; toutes leur accordent des fonds considérables. De même, l'autonomie locale varie.

En 1979-1980, les effectifs à plein temps des collèges communautaires atteignait 241 600 inscrits, soit une augmentation de 6,3 p. 100 par rapport à 1976-1977 et de 248 p. 100 par rapport à 1965-1966. Les deux tiers des étudiants étaient inscrits à des programmes de "carrières" techniques. Les autres étaient inscrits à des programmes de passage à l'Université. L'effectif à plein temps ne représente cependant qu'une petite part des activités des collèges communautaires en matière d'éducation des adultes. Il n'est pas rare de voir un établissement où l'effectif à plein temps est réduit dispenser des cours spécialisés, techniques ou d'intérêt général à un nombre d'élèves à temps partiel cinq fois plus important.

La formation des enseignants

A l'époque où une année de pédagogie après la fin des études secondaires était l'exigence de base du brevet d'enseignement primaire, les écoles normales assuraient cette formation dans la plupart des provinces. Par ailleurs, la formation des enseignants du niveau secondaire incombe depuis toujours aux universités, et, dans certaines provinces, c'est également le cas depuis longtemps pour les enseignants du niveau primaire. Depuis quelques années, comme les provinces ont élevé le niveau de leurs exigences minimales d'accès à la profession (il faut maintenant être titulaire d'un grade universitaire et avoir reçu une formation pédagogique), les universités assument la responsabilité de tous les programmes de formation des enseignants.

Les cours de pédagogie, d'une durée de quatre ou cinq ans, conjuguent les études générales et professionnelles. Certaines universités délivrent des diplômes conjoints (par exemple, B.A. et B. Ed.); ailleurs, les programmes conduisent au baccalauréat en éduca-

tion seulement. Il est également possible de faire une année d'études professionnelles à la suite d'un programme de baccalauréat dans une autre discipline.

Bien que la formation des enseignants soit confiée aux universités, seuls les ministères provinciaux de l'éducation peuvent délivrer les certificats qui, en fait, constituent des permis d'enseigner dans le système scolaire public.

L'enseignement technique

Au début du dix-neuvième siècle, en raison de l'industrialisation rapide du Canada, l'acquisition de compétences techniques et spécialisées a pris une importance accrue. Comme les écoles et les universités n'offraient que rarement un enseignement dans ces domaines, il a fallu trouver les moyens de répondre à ce besoin croissant. On a vu apparaître une série d'initiatives fédérales-provinciales, comme le programme de formation agricole créé en 1913. Au cours des années 50, la pénurie de main-d'œuvre technique a poussé le gouvernement fédéral à accorder davantage d'aide aux provinces au titre de la formation professionnelle. Dès 1960, une trentaine d'établissements avaient ouvert leurs portes et l'adoption, l'année suivante, de la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle est venue encourager les provinces à élargir et à améliorer leurs services. A partir de cette date, on a vu s'ouvrir de nouvelles écoles polyvalentes qui ont souvent intégré les programmes techniques et professionnels.

Les cours de métiers, qui mettent l'accent sur l'acquisition d'aptitudes manuelles et l'apprentissage de procédés et de techniques, sont généralement d'une durée d'un an. Une neuvième ou une dixième année est exigée à l'admission. Ces cours sont dispensés dans différents milieux : divisions spécialisées des collèges communautaires, écoles provinciales de métiers, collèges commerciaux privés, programmes de formation en cours d'emploi.

La formation dans l'entreprise est assurée par les établissements commerciaux et industriels qui forment de nouveaux employés, recyclent des travailleurs expérimentés ou leur permettent d'améliorer leurs compétences. Cette forme d'enseignement est parfois appuyée, en tout ou partie,